



LIECENCIEMENT POUR FAUTE GRAVES

Par **MICHELDU13127**, le **10/05/2012** à **15:05**

bonjour

réception de ma lettre de licenciement pour faute grave

mon employeur mentionnent que les faits reprochés sont à sa connaissance en dates du 19/03/2012.

date d'entretien le 02/04

LE jour de l'entretien deux faits reprochés sur trois n'ont pas été abordées .

est ce normale

pourquoi à t'il attendue le 24/04 pour notifier mon licenciement.

j'ai une attestation de mon témoin comme quoi le jour de l'entretien mon employeur deux faits m'était reprochés donc un fait avait été enlevé suite à mes explications

merci

Par **P.M.**, le **10/05/2012** à **17:09**

Bonjour,

Vous avez déjà évoqué cela dans [ce sujet...](#)

Personne ne peut répondre à la place de l'employeur...